



Assistant en Sécurité et en Environnement

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Valérie TRAMEAU
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Sylvie QUEYREIX
03 86 49 26 51
accueil.sens@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

Sous l'autorité de l'animateur sécurité/environnement ou de la direction, l'assistant en sécurité et en environnement assurera la prévention des risques professionnels, mais aussi la protection de l'environnement par le respect de la réglementation, la formation et la sensibilisation du personnel de l'entreprise.

Vos activités en entreprise

- Connaître et appliquer les exigences réglementaires en sécurité et environnement
- Vérifier la conformité de l'entreprise par rapport aux exigences réglementaires en sécurité et environnement
- Mettre en place un référentiel normatif (type ISO 14001 ou OHSAS 18001)
- Améliorer le système de management de la sécurité de l'environnement
- Préparer les consignes sécurité et environnement au poste de travail
- Animer des groupes de travail
- Participer à la formation sécurité et environnement du personnel de l'entreprise sur les risques professionnels et environnementaux
- Assurer les rapports avec les institutions extérieures (DRIRE, CRAM, Préfecture, inspecteur des installations classées ou inspecteur du travail,...)

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau Bac+2 quelque soit le domaine.

Connaissances à acquérir

- Législation et normes environnement et sécurité
- Système documentaire et veille juridique
- Maîtrise et gestion de l'air, de l'eau, du sol et des déchets.
- Analyse environnementale
- Evaluation des risques professionnels
- Gestion des comportements sécurité
- Analyse d'un poste de travail
- Gestion de projet
- Management
- Norme ISO 14 001 et référentiel OHSAS 18 001
- Audits sécurité et environnement

Assistant en Sécurité et en Environnement

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site de Sens
 - L'alternance (1 à 2 semaines en formation, 2 semaines en entreprise)
- Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.
- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

• Validation professionnelle :

Certificat de **Qualification Paritaire de la Métallurgie "Assistant en Sécurité et en Environnement"**

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat :

- réussite aux épreuves

• Validation universitaire :

Inscription à l'Université de Marne La Vallée pour les titulaires d'un bac+2 à l'entrée de la formation. La formation est validée par une **Licence Professionnelle Santé, Sécurité au Travail et Environnement**, délivrée par l'Université de Marne La Vallée.

Modalités de délivrance : réussite aux épreuves et rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury comprenant des professionnels.

➔ Partenariat

Universitaire

- Université de Marne La Vallée

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés de plus de 45 ans ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).